

Dans ce florilège de propagande destiné à ses adhérents, l'**AAMF** tient un discours "d'enfant gâtés" dont l'idée générale (bien masquée dans les méandres dialectiques) est "tout pour nous et rien que pour nous". Ce positionnement est dans la pure ligne de leur charte : **très autocentré**.

Nous y avons relevé beaucoup d'imprécisions, d'inexactitudes, voire de mensonges.

"Les biodéchets représentent une ressource renouvelable de fertilisants"

Les déchets ne sont qu'un des éléments participant à la production de digestat, et le digestat n'est que peu fertilisant par rapport aux engrais chimiques traditionnels.

D'ailleurs, aucune comparaison n'a été effectuée entre l'utilisation de biodéchets revenant directement au sol (dont le pouvoir amendant serait bien plus fort) et le digestat de biodéchets. Ne provenant pas de source naturelle directe et liée à une augmentation de la consommation cette ressource ne peut être considérée comme renouvelable, surtout sur le long terme. **Pour exemple, pendant le covid, les déchets de restauration, cantine et autres ayant fortement baissé la ressource de biodéchets n'était pas pérenne.**

"Complémentaires aux effluents d'élevage"

La complémentarité est la relation entre deux éléments qui, associés, forment un ensemble. A ce titre, les biodéchets ne sont que l'une des sources qui peut s'additionner à d'autres, dont les effluents d'élevage.

La méthanisation a été développée - depuis le début - comme une solution pour résorber les "déchets", notamment les effluents d'élevage. Implicitement, cela voulait dire qu'il y en avait beaucoup, voire trop.

Aujourd'hui les "biodéchets" seraient des compléments, i.e. comme si les effluents étaient insuffisants. **La filière a donc menti depuis le début.** La réalité physique de l'action de la méthanisation est que la fraction labile des chaînes carbonées part dans le gaz et ne revient pas nourrir les sols, et ce quel que soit l'intrant, effluents ou "biodéchets".

"Cette loi n'accompagne pas pour autant le déploiement de solutions locales"

Les aides sont déjà largement attribuées avec les subventions et le prix de rachat du "biogaz".

Les méthaniseurs ne se voulaient-ils pas être des solutions locales ?

Voudraient-ils encore plus de subventions ?

Ou bien ont-ils peur des grosses succursales qui viennent leur croquer la mise ?

Il serait grand temps de se rendre compte qu'à flirter avec les grandes multinationales on perd forcément sa liberté.

"Valorisation durable et sécurisée des biodéchets"

La valorisation se fait par la production de méthane et la sécurisation des projets est pérennisée par des contrats de rachat de gaz sur 15 ans.

Au vu du nombre de cessations d'activités de méthanisation, on peut légitimement se poser la question de leur durabilité et de leur sécurisation.

Quant aux sols, bien évidemment cette question ne se pose pas dès lors qu'on substitue une partie de leur énergie.

Pour les biodéchets, la concurrence sera rude, vu le nombre de grosses structures qui les réclament de plus en plus.

"Les agriculteurs méthaniseurs et les composteurs sont prêts à réaliser des investissements"

Les entreprises dédiées au traitement des biodéchets bénéficient déjà de subventions. **C'est un argument destiné à engranger des fonds publics**, sans compétences propres et **au détriment d'autres professionnels**. Que leur donner de plus puisqu'ils se définissent comme "sécurisés" et "durables"!

"La valorisation organique ... est relativement freinée"

C'est un mensonge vu le nombre de méthaniseurs construits et subventionnés ces dernières années. Combien de milliards d'Euros de subventions ont déjà été injectés juste pour leur construction, pour si peu d'énergie rendue ? Si c'est cela "freiner", alors le terme "relativement" est fort à propos ! **Serait-ce une nouvelle façon de quémander toujours plus sans déboursier ?**

"Hygiénisation/pasteurisation"

Un joli mélange des sujets.

Hygiénisation : Traitement thermique, généralement entre 55°C et 70°C, conçu pour réduire significativement les agents pathogènes sans altérer la composition organique des déchets.

Pasteurisation : Traitement thermique plus intense, généralement entre 70°C et 100°C, qui vise à éliminer la majorité des micro-organismes pathogènes. Ce processus est souvent utilisé pour les déchets liquides ou semi-liquides.

Arrêtons de nous faire croire qu'il y a pasteurisation en méthanisation, sauf cas vraiment particuliers. D'autre part, **cette hygiénisation a un effet non négligeable sur le TRE** du processus, qui rend la méthanisation encore moins efficace, énergétiquement et financièrement. Faudra-t-il encore plus de subventions pour compenser ?

Et non, dans les déchets ménagers tout n'est pas carné. Tout ce qui est végétal a une meilleure utilisation ailleurs, et la plupart de ce qui est carné aussi. **Les "biodéchets", en très grande majorité, ne sont pas des déchets.**

"Maitrise sanitaire et suivi du digestat par analyse"

La maitrise sanitaire se doit d'être indépendante. Elle ne peut pas être placée sous un régime d'autocontrôle. Les digestats de méthanisation ne possédant pas les caractéristiques de la biomasse naturellement décomposée et assimilée par les sols, ils ne peuvent être utilisés de façon massive, et doivent être particulièrement contrôlés. **Au regard des dérives observées et de l'incompétence généralisée de certains agriculteurs méthaniseurs, comment leur transférer une compétence sanitaire** autre que l'analyse primaire de leur propre digestat **sans mettre en danger les populations ?**

"Agents pathogènes ... considérablement réduits"

Les digestats liquides et solides contiennent des contaminants organiques et des composés organiques volatiles à risques environnementaux dont les teneurs et compositions varient avec

les intrants. **L'hygiénisation à 70°C laisse un bon nombre d'agents pathogènes actifs.** Plus de 30 espèces de bactéries résistantes aux antibiotiques ont été détectées dans les digestats après aérobiose (conditions d'épandages). Des mutations bactériennes ont été observées, notamment en milieux contenant des plastiques comme le digestat. **Ainsi si certains pathogènes sont réduits, d'autres sont néo-crées, et les plus dangereux restent.**

"Il reste une petite subtilité ... conserver la dérogation"

Chercher la faille pour contourner les lois sans la capacité d'avoir la traçabilité des déchets introduits dans le méthaniseur est une mauvaise idée au plan sanitaire. C'est de l'encouragement à la tricherie. Ceci dit, la remarque est pertinente. Il conviendrait d'hygiéniser les **effluents d'élevage** en amont, afin d'éliminer par exemple une partie des résidus médicamenteux, **dont la présence simultanée avec la flore bactérienne entraîne des phénomènes d'antibiorésistance avérés.**

"Soupe de déchets destinée à être vendue à des méthaniseurs"

Ce n'est pas du circuit court (au regard des km parcourus entre ces sociétés et les sites acheteurs), et bis repetita, tout n'est pas déchet dans cette soupe, loin s'en faut. Le meilleur usage doit être recherché, et **ce meilleur usage n'est pas l'énergie vu le rendement déplorable des méthaniseurs.**

"Nous ne comprenons pas ... "

Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre

Dans les sources référencées on constate que les références scientifiques, peut-être incontestables, sont pour la plupart issues d'EBA (European Biogas Association) renforcées par Air Liquide et Engie. Elles ne peuvent être une garantie d'indépendance puisque juges et parties. Les produits destinés à la consommation humaine ont été transportés, touchés, jetés et mélangés sans souci d'hygiène et le tout sans aucun contrôle sanitaire. Ils sont loin d'être exempt de risques pour une méthanisation mésophile.

Les sites de méthanisation n'ont ni la compétence ni l'impartialité requises pour appréhender les risques sanitaires. **Cette compétence ne se sous-traite pas, elle ne peut qu'être indépendante.**

"De nombreux sites agricoles ne seront pas en mesure ... approvisionnement"

Ou comment vouloir à tout prix agrandir des champs d'applications de la méthanisation agricole avec le moins de contraintes (et de contrôles) possibles. Mais c'est exact, et donc **les agriméthaniseurs doivent rester dans leur périmètre d'action sans incorporer de "biodéchets"**. Ce qui ne pose aucun problème puisque les projets déjà opérationnels ont été lancés avec un business plan parfaitement calibré, rentable, aidant la stabilisation des agriculteurs ...

"Absence de données sanitaires"

On croit rêver ! Ceux-la même qui n'ont pas lu les nombreux travaux scientifiques existant sur les risques sanitaires se permettent de dire qu'ils n'existent pas ? **Quels sont les méthaniseurs ayant lu ces publications scientifiques plutôt que de ressasser le discours usuel des lobbies ?**

"Véritable aberration"

Pourquoi méthaniser les fumiers alors que c'est un engrais naturel, sauf de justifier la méthanisation ? **La véritable aberration n'est-elle pas de cultiver exprès pour méthaniser**, comme les cives et autres cultures énergétiques, tout en assénant que cela diminue les GES ?

Les données scientifiques montrent le contraire là aussi !

Arrêtons de nous voiler la face, les fumiers et lisiers ont toujours été invoqués comme prétexte au développement de la méthanisation, alors que les cultures énergétiques se sont développées à outrance. Soyons francs, ce sera déjà un bon départ de discussion.

"Nous proposons"

Pour ce qui concerne les références liées à cet article on apprend que :

- Le digestat issu de la digestion anaérobie (DA) peut être utilisé comme engrais organique ou pour l'amendement des sols mais que, malgré des recherches approfondies sur la capacité de la DA à réduire les agents pathogènes, la variabilité des résultats complique l'établissement de conclusions définitives. C'est d'ailleurs **la constance de ce type d'analyses, qui ne font que taper en touche pour obtenir d'autres fonds** pour pourvoir trancher ...
- Les résultats indiquent que l'ajout artificiel d'agents pathogènes entraîne une surestimation des performances. Mais surtout **l'étude citée montre très peu d'effets antipathogènes en conditions mésophiles** sur la très grande majorité des méthaniseurs français. Une étude d'ailleurs comportant comme co-auteur un agent Suez...

Et, en fin d'article : *"aucune source trouvée"* suivi de *" Les informations contenues dans ce document sont basées sur des travaux soutenus par une subvention ou un accord de coopération de la National Aeronautics and Space Administration (NASA). Les opinions, constatations, conclusions ou recommandations exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la NASA"*.

Suivi d'un rapport *" Veille technologique sur les filières gaz verts #6 de décembre 2024 par GRDF et blunomy"*.

Un exemple de plus d'études juges et parties, qui ne montrent rien.

"La biosécurité"

C'est un paramètre de santé publique qui n'est pas du rôle de l'AAMF en dehors des obligations et règles légales relatives aux ICPE et, pour les éleveurs, une formation gratuite existe déjà.

Peut-on réellement prétendre être formé à un domaine comme celui de la biosécurité lorsque l'on doit assumer un travail déjà très prenant ? **Dans quel but, celui de s'autocontrôler ?**

Et, si oui, sous quelle forme (compétences prérequis, vérification et contrôle des compétences, calendrier de mise en place, remise à niveau des connaissances sur quelle fréquence, quel organisme, etc...)

Vétérinaire référent ... principales maladies : l'ensemble des maladies est connu par les éleveurs qui ont déjà des contrôles vétérinaires. **C'est juste un libellé qui gonfle la notion de sérieux** et ne garantit en rien les pratiques effectives constatées.

"Traitement curatif à la chaux"

Déjà préconisé sur de la matière brute pour augmenter la production de biogaz, on met de la chaux dans tout et on voit ?

Au delà de la pertinence du projet, le doute vient du manque d'indépendance de l'étude réalisée par l'INRAE et cofinancée par GRDF.

<https://www.inrae.fr/actualites/methanisation-augmenter-production-biogaz-pretraitement-chaux>

Combien de chaux nécessaire ? Cela est-il tout simplement faisable avec sérieux, et **pour combien de GES supplémentaires émis ?**

"Réalistes et réalisables dans les conditions économiques actuelles"

Belle pirouette pour ne pas dire "minimaliste". Etant donné que **l'efficacité financière est forcément antagoniste à l'efficacité sanitaire**, tout le monde peut voir clairement dans ces "propositions" l'envie de la part des méthaniseurs de favoriser la dernière au détriment de la première. Quel déguisement dialectique pour cacher les vraies intentions !

"La méthanisation thermophile"

La méthanisation thermophile (supérieure à 50°C) ne peut être une référence de sécurité sanitaire (même si elle est utilisée dans d'autres pays) et ne peut être une alternative à la pasteurisation (entre 70°C et 100°C). Il est étonnant d'y lire "*De nombreux pays européens autorisent d'autres paramètres de conversion que l'hygiénisation*". Là encore, **dialectique surprenante faisant supposer des équivalences de paramètres inexistantes ...**

Le passage en méthanisation thermophile de certains méthaniseurs n'a-t-il pas surtout été la volonté d'augmenter le taux de CH₄ produit, plutôt que d'améliorer les propriétés sanitaires ? Dans le cas contraire, si ces propriétés s'avèrent moins bonnes, les méthaniseurs correspondants se sont-ils engagés à revenir en conditions mésophiles ?

"L'amélioration continue sur nos sites"

Chaque site est une expérience nouvelle faite par des porteurs de projets sans expérience, dans un seul but économique, n'ayant pas de compétences avérées dans ce domaine. Il aura fallu 10 ans pour que le Président de l'AAMF admette que la méthanisation est un métier à part entière n'ayant que peu de rapport avec l'agriculture si ce n'est les intrants cultivés où à cultiver. Vu **la croissance 7 fois plus rapide de l'accidentologie** que du nombre de méthaniseurs en fonctionnement, par rapport à la situation avant 2015, **on ne peut absolument pas conclure qu'il existe une amélioration continue** d'un point de vue global.

"Recyclage de la matière organique des biodéchets"

C'est un leurre car la méthanisation ne permet pas de retour de carbone labile au sol avec ou sans biodéchets, **la diminution du COS est inéluctable sur le long terme.**

"Le déconditionnement des déchets"

Cela nécessite des moyens spécifiques pour la chaîne de traitement : réception, pesée, chargement, déconditionnement, convoyage, stockage, etc ...

Conformément à l'article D543-226-1 du code de l'environnement, il est interdit de mélanger des biodéchets triés par leur producteur ou détenteur avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri.

Alors, pourquoi vouloir les mélanger après ? Pourquoi **incorporer à de la matière contrôlée** sur le périmètre cultural des déchets venant d'ailleurs, parfois de très loin, contenant **des substances venant polluer** le périmètre ?

"Représente une certaine assurance qualité"

Le monde de la méthanisation est basé sur l'autocontrôle c'est le contraire d'une assurance qualité. Et cette assertion est fausse ! **Le sol n'est pas l'outil de travail de l'agriculture, mais son patrimoine.** A l'agriculteur de ne pas le détériorer, notamment en évitant de lui incorporer des souches venant d'on ne sait où, et en le faisant produire plus qu'il ne peut de manière durable !

"Qualité comparable"

C'est la course à la médiocrité. **Comparable à quoi ?** Comment comparer une qualité de produits ou de techniques faites d'un côté par des amateurs (même consciencieux) et des professionnels parfois peu regardants ?

"Coûts économiques disproportionnés"

La santé et la sécurité n'ont pas de prix, cela vaut pour les agriculteurs comme pour les riverains.

"Auto-contrôles et contrôles externes"

Quand un procédé est entièrement sous autocontrôle, le contrôle final se résume souvent à un simple contrôle documentaire, qui ne sera crédible que s'il est confirmé par des audits réguliers des procédures d'autocontrôle, faute de quoi, les procédés de contrôle pourraient dériver ou être inadéquats et engendrer la fabrication de produits non conformes.

L'auto-contrôle est donc basé sur un conflit d'intérêt.

"Intrant prévu"

C'est seulement un intrant "possible", sans caractère obligatoire, qui doit s'arbitrer en % bénéfices/risques.

"48 heures en conditions normales"

Quelles sont-elles en terme de température, de pluie ? Les intrants pompables devraient être immédiatement injectés dans le digesteur à l'aide d'un raccord pompier. Même comme cela, le temps de l'injection reste très odorant en périphérie du site au même titre que les camions qui en assurent l'approvisionnement et traversent les villages.

"Mériteraient des incitations financières"

Mériter : Être, par sa conduite, en droit d'obtenir (un avantage).

Il n'y a pas de valeur ajoutée pour la collectivité. Les subventions ont déjà été données, c'est à l'entreprise d'investir sur ses fonds propres pour évoluer voire moderniser son exploitation sans argent public.

Comment peut-on penser "mériter" lorsque l'accidentologie galope ? Nous voyons ici ressurgir la réelle motivation de tout cet argumentaire égocentrique, la pêche aux subventions.

"Sites industriels"

C'est gonflé mais très français d'opposer les gens qui font un travail "similaire" à savoir la production de "biogaz". Et celle-ci n'est pas intrinsèquement liée au travail agricole. Le CNVMch et le CSNM ont alerté l'AAMF dès 2019 sur les dérives concurrentielles de la méthanisation, surtout via l'injection, menant à la perte des agriméthaniseurs. Nous y sommes. **Le retour en arrière est impossible, ceux qui ont mis le doigt dans l'engrenage sont prisonniers de ce système.**

"Accroissement des risques"

Faux, cet accroissement est plus lié à la **méconnaissance des risques** qu'au vecteur de production.

"Plastique dans les soupes"

C'est souvent lié à des outils inappropriés où un problème de rentabilité incitant à des négligences et un manque de vérification. Notons que **l'épandage de digestats contenant des plastiques** de toutes tailles **est un fait** depuis de nombreuses années, **de méthaniseurs agricoles aussi.**

"Les agriculteurs refusent de polluer leur sol"

Faux car il y a bien un moment où il faut se débarrasser du digestat trop produit donc dans un choix par défaut, ce sont les sols qui épongent ! Le sol n'est pas un outil, c'est une chance inégalable de pouvoir participer à une société, une ressource prêtée par la nature. L'agriculteur doit être le garant de sa bonne utilisation, et non l'exploitant. Malheureusement, **les méthaniseurs polluent les sols**, mais aussi les **airs** et les **eaux**, dans leur très grande majorité **de manière inconsciente.**

"Largement contraints"

Un discours récurrent de la FNSEA qui prône le pouvoir de "faire sans contraintes ni contrôles" au prétexte que eux savent et que la terre leur appartient. On remarquera dans ce paragraphe la relation faite entre "largement contraints" et "performances des technologies vendues" **sans se soucier de la notion de temps et de durabilité.** Lever les contraintes pour augmenter les performances ne peut être que passager.

"Possibilité de mélanger les déchets triés à la source avec les déchets emballés"

Encore le syndrome de la facilité pour produire plus à moindre coût sans tenir compte des risques sanitaires et de la propagation des plastiques sur les terres agricoles intimement liées à

l'épandage de digestat. **Venant comme une conclusion au texte, ce paragraphe résume bien l'état d'esprit de tout le contenu.** Un exemple parmi cent montrant que la santé humaine ne peut pas être garantie par les mesures proposées dans tout ce texte, venant en contradiction majeure de l'ensemble des idées défendues par l'AAMF : **comment éviter les sources de métaux lourds contenus dans certains phyto provenant d'inventus de supermarchés qui viendront se concentrer sur le périmètre culturel d'épandage ?**